

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/11/2011

Réception par le Prefet : 15/11/2011

Publication : 16/11/2011



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2011-11-3-3

Séance du mercredi 9 novembre 2011

### MULHOUSE RUE PIERRE DE COUBERTIN ETUDE RELATIVE A L'AUGMENTATION DU GABARIT DU PONT SNCF CONVENTION FINANCIERE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le règlement financier du Département,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve les termes de la convention financière qui prévoit le portage par le Département de l'étude de faisabilité relative à l'augmentation du tirant d'air du pont-rail SNCF quai d'Isly à MULHOUSE avec un partage du coût à part égale de l'étude entre la Ville de MULHOUSE et le Département, soit 15 000 € TTC chacun ;
- autorise le Président à signer cette convention ;
- décide d'imputer la dépense de 30 000 € au budget du Département au Programme A112 "Frais d'études", Chapitre 20, Fonction 628, Nature 2031 ;
- décide d'inscrire la recette de 15 000 € au budget du Département au Programme A112 "Frais d'études", Chapitre 13, Fonction 628, Nature 1324.

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté